

Publié le 22 octobre 2009

La sécurité en partage : La Cité des Congrès de Nantes au service des publics

Nantes se veut accueillante. Sa Cité des congrès, conçue pour recevoir 11 000 personnes simultanément, reçoit chaque année des événements majeurs comme la Folle Journée. Avec 45 000 m2 dédiés au public, la réglementation et la sécurité ne sont pas de vains mots. Le directeur d'exploitation, François Charrier, exprime l'importance de partager les expériences.



La [Cité Internationale des Congrès de Nantes](#) est un immense complexe de trois auditorium, salles de réunion et de spectacle pouvant recevoir 11 000 personnes. Mis en chantier en 1989, le bâtiment a ouvert au public trois ans plus tard. Son exploitation est confiée à la Sem Cité internationale des congrès Nantes-Métropole.

Pour les conformités obligatoires, électricité, solidité des ouvrages, dégagements, ascenseurs, une veille est assurée en interne à la Cité et une commission de sécurité vérifie chaque année que l'évolution des réglementations est bien appliquée. « Pour garder un bâtiment réglementaire, nous avons mis au point un plan pluri-annuel d'investissement que nous partageons avec Nantes Métropole » confie François Charrier, directeur d'exploitation. Cette année, un audit des matériels a été commandé par Nantes Métropole afin de vérifier toutes les actions menées à la Cité Internationale des Congrès. Le résultat donne un taux de vétusté favorable de 4,5/5 ! Un autre audit, du Bureau Véritas cette fois, portant sur les structures du bâti, a confirmé le très bon état des ouvrages. « La collectivité nous a confié ce bâtiment, elle nous épaula, nous lui devons d'assurer le service de la sécurité des matériels et des personnes. Les 50 personnes du service sont fières d'assurer leur mission comme une continuité du service public. »

A côté de ces obligations minimum, des améliorations sont imaginées avec la direction : « nous avons été la première structure équipée d'un défibrillateur. Aujourd'hui il y en a trois. Trois salles sont équipées de boucles magnétiques qui assistent les malentendants. » Toutes les initiatives sont intéressantes si elles sont partagées. « Avec les neuf centres de congrès de l'Ouest, nous organisons quatre fois par an des réunions de technique et sécurité. On y expose les travaux effectués, encourageant les centres à s'équiper. Pour accueillir le client dans les meilleures conditions, on annexe dans nos contrats l'avis de commission de sécurité. »